



Dette depuis pres de 20 ans

Par **Manana Soa**, le **18/05/2017** à **15:23**

Bonjour,

Je viens d'avoir un coup de fil de cofidis que je dois payer mes dettes a l epoque de 10.000 fr et devenu 5.000€ et poussiere que j ai contracté chez eux en 1998.

Par ailleurs , j ai fait une demande de surendettement aupres de la BDF et que malheureusement j ai plus payé apres 2003, vu que mon salaire ne me permettait plus.

Jusqu ici alors, je n ai rien reçu et j ai cru que tous mes dettes etaient effacées, que voila le demon de cofidis me harcele que je dois payer et que si je ne paie pas ils vont faire le necessaire (???).

J ai demenager depuis et j ai plus les papiers de tout cela, que dois je faire, ont ils le droit de me les reclamer apres tout ces temps ?

Mervi de me repondre.

Par **youris**, le **18/05/2017** à **15:47**

bonjour,

sans titre exécutoire, généralement un jugement vous condamnant à payer, votre dette est prescrite.

il faut donc demander à cofidis, s'il possède un titre exécutoire.

seul un huissier, en possession d'un titre exécutoire, peut faire pratiquer des saisies.

si vous aviez un plan de remboursement de vos dettes, cela signifie que vos dettes n'ont pas été effacées.

le démon cofidis, c'est vous qui êtes allé le réveiller en empruntant.

si vous avez déménagé sans en informer votre créancier, il est logique que vous n'ayez rien reçu de la part de votre créancier.

si votre créancier a obtenu un titre exécutoire avant 2008, celui-ci est valable jusqu'en 2018 puisque depuis 2008 la validité d'un titre exécutoire est passé de 30 ans à 10 ans.

salutations

Par **Manana Soa**, le **19/05/2017** à **22:18**

Merci pour votre reponse, mais pour vous expliquer La personne au bout du fil qui m a appelém a dit que cofids n existe plus et ce sont eux qui ont pris le relais, une autre societe . Je lui est donc dt que j etais plus dans la region et je n ai rien reçu, il fallait qu il demande a cofids , du moins Cofidis devrait avoir des douments. Le monsieur me reedit que ce n. est plus

L'affaire de Cofidis étant donnée que celui-ci n'existe plus et qu'ils n'ont rien à mon sujet, aucun document sauf que le montant dont je les dois, alors il faut que je demande mes papiers à la BDF.

Au fait, je ne l'ai jamais contacté. Je sais pas comment ils ont su mon portable. Depuis ils n'arrêtent pas de m'appeler.

Si j'ai compris, je dois les rembourser ?